

République Française
Département du Nord

COMMUNE DE PREMESQUES

PROCES-VERBAL
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	19
Nombre de membres en exercice :	18
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	17 + 1
Nombre de procurations	1
Date de la convocation :	17.09.2025
Date d'affichage :	17.09.2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux du mois de Septembre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

17 Présents : Y. HUTCHINSON - A. MARQUE – P. ALLIOT - P. VANDEN DORPE – N. GUISLAIN – L. BASECQ - P. CAREY – S. VAN EECKE - D. DUMONT – C LEFEBVRE – X. DUBOIS - F. BOULANGER – S. MOUVEAUX – C. ANNAERT – P. PACCOU – P. JOURDAIN – J. TYBOU

1 Absents ayant donné pouvoir : G. DUBOIS à P. VANDEN DORPE

0 Excusés :

Yvan HUTCHINSON : « Je vous propose d'ouvrir cette séance du conseil du 22 septembre 2025. Suivant l'ordre de la liste, notre secrétaire de séance serait Pascale CAREY, est-ce qu'il y a des oppositions ? Non ! Dans ce cas, ma chère Pascale, tu peux procéder à l'appel ».

Pascale CAREY a été désignée secrétaire de séance.

APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL par Pascale CAREY.

Yvan HUTCHINSON : « Le quorum est atteint. Nous pouvons donc délibérer, ma chère Pascale, je te propose donc de nous lire l'ordre du jour. ».

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 02 juin 2025
2. Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales
3. Approbation du rapport de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées concernant le transfert du Golf Lille Métropole
4. Avis sur la demande d'affiliation volontaire au Centre de Gestion 59 du Syndicat Mixte des ports intérieurs du canal Seine-Nord-Europe
5. Concessions d'emplacements sur le support de mémoire au cimetière – Fixation des tarifs
6. Action sociale en faveur du personnel municipal et des bénévoles – Conditions d'attribution de cadeaux de fin d'année
7. Créations de postes d'Adjoints Techniques à temps non complet
8. Création d'un poste d'Adjoint d'Animation à temps non complet
9. Création d'un poste de vacataire
10. Questions diverses

Yvan HUTCHINSON : « Parfait. Est-ce qu'il y a des remarques sur cet ordre du jour, il n'y aura pas de compléments sur table par rapport à ce qui vous est proposé ? Non »

2025 - 24 – Adoption du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 02 JUIN 2025
Rapporteur : Yvan HUTCHINSON

Yvan HUTCHINSON : « Je vous propose de passer à l'adoption de notre procès-verbal de notre séance du 2 juin 2025. Est-ce qu'il y a des remarques, des demandes de correction, des questions sur ce compte rendu qui a fait l'objet de votre lecture du dimanche soir ? Pas de remarques ? Je le soumets au vote. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-25 : Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
Rapporteur : Yvan HUTCHINSON

Yvan HUTCHINSON : « J'ai des communications sur les décisions prises à vous communiquer en application de l'article 2122-22 du CGCT.

La première publication, c'est la signature d'un avenant sur notre marché de performances énergétiques et la rénovation de l'éclairage public. Modification du poste G4 ; la partie G4 concerne le renouvellement des candélabres en eux-mêmes. Le G3, c'est plutôt des petits travaux.

Cet avenant qui a valu plusieurs prestations complémentaires rue du Général de Gaulle, rue du Couvent, au tennis, à la Cour Lesmere et au stade Henri Turpin, a amené un avenant à la hausse. Vous avez sur le troisième paragraphe le budget avant avenant et vous avez le budget après avenant au paragraphe d'après.

Donc 686 584,80 € au départ, 726 263,28 € à l'arrivée.

Également sur le poste G3, mais cette fois-ci dans des proportions plus modestes, pour des remplacements de câbles au niveau de la mairie, pour un montant de 4972,70 €.

Également, une décision modificative dans le cadre de la fongibilité des crédits de 7,5% dans les sections ; la décision modificative numéro 2 suivante a été prise, section d'investissement chapitre 16, article 65 plus 150 euros, section investissement chapitre 21, article 2135 moins 150 euros pour nous permettre de régler le problème de restitution de caution de loyer de garage.

La signature de la convention de partenariat avec Lille 3000, dans le cadre notamment de notre commémoration d'il y a 8 jours.

Et la signature de la convention pour la collecte de fonds avec la fondation du patrimoine que nous avions fait il y a une semaine.

Voilà les communications que je tenais à mettre en lumière au conseil municipal, comme c'est une communication, il n'y a pas de vote. »

Communication est faite au conseil municipal.

2025-26 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées concernant le transfert du Golf Lille Métropole

Rapporteur : Yvan HUTCHINSON

Yvan HUTCHINSON : « La délibération 2025-26 est l'approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées, la CLECT, concernant le transfert du Golf de Lille Métropole.

Conformément aux dispositions de l'article 1609-C du code général des impôts, la commission locale d'évaluation des charges transférées est chargée de procéder à l'évaluation de la charge financière nette des compétences transférées des communes à la métropole européenne de Lille. Depuis la loi MAPAM de 2015, cette commission se réunit régulièrement pour évaluer, quand on transfère une compétence d'une collectivité à l'autre, de combien il s'agit et de manière à pouvoir pondérer et neutraliser les coûts. La CLECT s'est réunie le 1er juillet 2025 pour examiner la valorisation des transferts de charges et du produit lié au Golf de Lille Métropole de Ronchin.

Le rapport, approuvé à la majorité des membres de la commission n'a pas d'incidence sur l'attribution des compensations versées à la commune de Prémesques.

Il est donc demandé au conseil municipal, vu l'article 1109 nonies C du code général des impôts, vu le rapport de la CLECT du 1er juillet 2025, de décider d'approuver le rapport de la CLECT et la valorisation des charges et des produits transférées à la métropole européenne de Lille.

Est-ce qu'il y a des demandes de précision sur cette délibération de la CLECT on ne peut plus classique ?

Pas de remarques particulières. Je vous propose de la soumettre au vote : qui est favorable, qui vote contre, qui s'abstient ? Je vous remercie ».

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-27 : Avis sur la demande d'affiliation volontaire au Centre de Gestion 59 du Syndicat Mixte des ports intérieurs du canal Seine-Nord-Europe

Rapporteur : Yvan HUTCHINSON

Yvan HUTCHINSON : « La délibération 2025-27 ; c'est un avis sur la demande d'affiliation volontaire au Centre de Gestion 59, du CDG, du Syndicat Mixte des ports intérieurs du Canal Seine-Nord-Europe

L'article 452-13 du code général de la fonction publique et l'article 2 du décret 85-643 du 26 juin 1985 relatif au centre de gestion prévoient que les communes et leurs établissements publics qui emploient moins de 350 fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet sont obligatoirement affiliés au centre de gestion. Pour les communes sont pris en compte les effectifs cumulés des fonctionnaires de la commune, du centre communal d'action sociale et le cas échéant de la caisse des écoles qui y sont rattachées.

Il peut être fait opposition à cette demande d'affiliation soit par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ; vous aurez fait le calcul dans votre tête vous-même ; soit par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés. Bref. Il est donc proposé au conseil municipal de faire valoir son accord ou son opposition à l'affiliation volontaire au CDG 59 du syndicat mixte des ports intérieurs du canal Seine-Nord à compter du 1er janvier 2026.

Le conseil municipal doit donc délibérer sur deux points ; soit donner un avis favorable ou s'opposer à l'affiliation et ensuite autoriser monsieur le maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de cette délibération. Et encore nous ne sommes pas forcément concernés par le tracé et on nous demande évidemment d'adopter cette délibération puisqu'un certain nombre de nos collègues, eux, sont concernés.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Non, de toute façon, on ne fait que respecter la loi.

Je vous la soumets au vote. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Je vous remercie ».

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025 - 28 – Concessions d'emplacements sur le support de mémoire au cimetière – Fixation des tarifs

Rapporteur : Pascal VANDEN DORPE

Yvan HUTCHINSON : « Délibération 2025-28 : concession d'emplacement sur le support de mémoire au cimetière, fixation des tarifs, Monsieur VANDEN DORPE, mon cher Pascal !».

Pascal VANDEN DORPE : « Merci Monsieur le Maire. Un jardin du souvenir est aménagé au cimetière permettant aux familles de répandre les cendres des défunt dans un espace conçu à cet effet. Un support de mémoire va permettre aux familles des défunt d'apposer une plaque mémoire au jardin du souvenir.

Cette possibilité d'apposer une plaque mémoire sera également accordée aux familles ayant procédé à la dispersion des cendres de leurs défunt avant l'installation du support de mémoire et de cette délibération. L'attribution d'une plaque mémoire sur le support de mémoire fera l'objet d'une concession proposée selon le tarif de 70 euros : 30 euros pour la plaque mémoire et 40 euros pour la concession pour une durée de 15 années, renouvelable pour la même durée.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le mode opératoire proposé et d'annexer la présente délibération au règlement du cimetière ; de fixer les tarifs de concession d'emplacement sur le support de mémoire à un tarif de 70 euros ; 30 euros pour la plaque 40 euros pour la concession et pour une durée de 15 années ».

Yvan HUTCHINSON : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des demandes de précision sur cette délibération liée au tarif du cimetière ? »

Pascale ALLIOT : « Pourquoi 15 ans ? »

Yvan HUTCHINSON : « Pourquoi 15 ans ? »

Pascale ALLIOT : « Et pourquoi pas ad vitam aeternam ? »

Pascal VANDEN DORPE : « Parce qu'on a une stèle et si effectivement il n'y a plus de place sur la stèle pour mettre des plaques, c'est un peu comme les concessions du cimetière. C'est le même principe ».

Pascale ALLIOT : « Mais 15 ans, c'est peu, je trouve, pour quelqu'un qui a mis une plaque, on lui enlève au bout de 15 ans ? »

Pascal VANDEN DORPE : « Non, tu peux renouveler, tu repayes systématiquement comme pour les concessions. 15 ans, c'est une moyenne qui est fait sur les autres communes »

Yvan HUTCHINSON : « On a benchmarké un peu ce qu'il se passe ailleurs »

Pascale ALLIOT : « Oui, je me doute »

Pascal VANDEN DORPE : « Sachant que les perpétuelles n'existent plus. C'est soit 15, 30 ou 50 ans ».

Pascale ALLIOT : « Maximum, c'est 50 ans ? »

Pascal VANDEN DORPE : « Oui, maximum, c'est 50 ans ».

Yvan HUTCHINSON : « Il y a d'autres questions auxquelles Pascal est prêt à répondre ? Je vous soumets la délibération au vote : qui est favorable, qui s'abstient, qui vote contre. Je vous remercie ».

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-29 : Action sociale en faveur du personnel municipal et des bénévoles – Conditions d'attribution de cadeaux de fin d'année

Rapporteur : Arnaud MARQUE

Yvan HUTCHINSON : « La 2025-29 : Action sociale en faveur du personnel municipal et des bénévoles, conditions d'attribution de cadeaux de fin d'année, Arnaud MARQUE ! ».

Arnaud MARQUE : « On va résumer. Cette délibération a pour objectif de reconduire l'attribution de bons cadeaux en fin d'année pour le personnel municipal et les bénévoles qui servent la commune, et d'en fixer les conditions.

Ce que le Conseil municipal doit décider, si vous êtes d'accord, c'est de fixer à 170 euros le montant maximum individuel attribuable sous forme de chèques cadeaux ou de bons d'achat aux agents de la collectivité et aux personnes ayant effectué des missions en bénévolat pour la commune et pour l'année 2025.

Décider que cet avantage sera attribué pour les agents dans les conditions suivantes : les personnes bénévoles ayant effectué des missions de services publics, donc 170 euros, les fonctionnaires titulaires et stagiaires : 120 €, les agents contractuels de droits publics, 120 euros, et les agents en contrat aidé, 120 euros.

L'avantage sera attribuable sous conditions. Les deux conditions qui sont mises en place ; c'est d'avoir été effectivement présent, donc du travail effectif dans la collectivité au moins trois mois au cours de l'année et être effectivement présent dans les effectifs au 1er octobre 2025 et enfin les personnels qui bénéficieront de ces chèques cadeaux sont tous les agents titulaires et non titulaires effectuant un service d'au moins 17,5 heures hebdomadaires, ce qui correspond à un mi-temps.

Cet avantage sera attribué en une seule fois au mois de décembre ou en janvier à l'occasion des fêtes de fin d'année, et enfin, le conseil doit autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de cette délibération ».

Yvan HUTCHINSON : « Des questions ou des remarques ? Vas-y Pascale, je t'en prie ! »

Pascale ALLIOT : « William est donc considéré dans les 170 euros ? »

Arnaud MARQUE : « Oui ».

Pascale ALLIOT : « Je me permets, moi je trouve vraiment que c'est trop peu. On n'a pas baissé ? Il n'avait pas plus ? »

Arnaud MARQUE : « Non, on a reconduit les montants de l'année dernière, ce sont les mêmes montants que l'année dernière ».

Yvan HUTCHINSON : « La délibération est la même que l'année dernière ».

Pascale ALLIOT : « Je trouve que c'est peu mais si c'est la même que l'année dernière et l'avis de tout le monde, mais c'est vrai que je trouve que c'est peu pour cet homme qui est là tous les jours, 4 jours par semaine, par tous les temps, le matin, le midi, le soir, 4 fois par jour... »

Pascal VANDEN DORPE : « On va lui offrir un nouveau blouson ».

Pascale ALLIOT : « On lui offre un nouveau blouson, ça, c'est normal, moi je trouve que c'est peu... »

Pierrick JOURDAIN : « Je crois que c'est limité le montant ? »

Arnaud MARQUE : « Oui, 196 €, c'est le maximum ».

Pascale ALLIOT : « Je trouve que ce monsieur mérite les 196 €, mais maintenant, c'est mon avis. Vous l'avez décidé en commission Finances... »

Pierrick JOURDAIN : « Tous les ans, on fait une cagnotte avec les parents, je ne sais pas combien il a, mais je sais que tous les ans, on est sollicité ».

Pascale ALLIOT : « C'est l'école qui fait une cagnotte ? »

Pierrick JOURDAIN : « Oui, je sais qu'on donne un peu tous les ans, mais je ne sais pas combien il récolte, on n'a pas l'info, mais à l'école, ils doivent savoir. »

Pascale ALLIOT : « Dans tous les cas, c'est le seul bénévole qui en bénéficie ? »

Arnaud MARQUE : « Non, il y a Daniel, le juriste ».

Pascale ALLIOT : « Moi, c'est mon avis, mais maintenant, si je suis la seule... »

Yvan HUTCHINSON : « Du coup, on fait quoi ? »

Pascale ALLIOT : « Donnons le maximum, si on n'a pas le droit de donner plus, c'est vrai que c'est que 26 € en plus pour nous, je pense que la commune peut le supporter, mais pour lui, c'est beaucoup ; c'est peu mais c'est beaucoup aussi, il n'a pas beaucoup de moyens. Moi, je serai partante pour ça ».

Sylvie VAN EECKE : « Moi, je me dis que si on augmente pour William, il faut qu'on revoit aussi pour les autres personnels ».

Pascale ALLIOT : « Oui, ils ne sont que deux du coup ? »

Arnaud MARQUE : « Non, pour tous les autres ».

Sylvie VAN EECKE : « Pourquoi les bénévoles ont une augmentation et le personnel fonctionnaire, non ?

Stéphane MOUVEAUX : « Des fois, dans le privé, tu augmentes les bas salaires et les plus hauts qui ne sont pas augmentés, ça arrive, ça ne me choque pas ».

Pascale ALLIOT : « Concernant William, il n'a pas du tout de salaire, lui ne gagne rien ».

Patrick PACCOU : « On n'est pas dans le privé ».

Stéphane MOUVEAUX ; « Je ne pense que dans le public, quand tu décides une augmentation, tu sois obligé de le faire pour toute la masse salariale. »

Arnaud MARQUE : « C'est ridicule de comparer comme ça, mais on a déjà vu le sujet ».

Pascale ALLIOT : « Ben votons ! »

Stéphane MOUVEAUX : « Oui, pour 20 balles, le symbole a son importance ».

Pascal VANDEN DORPE : « Sachant qu'il a aussi une enveloppe à l'école ».

Pascale ALLIOT : « Qu'est-ce que tu proposes ? »

Yvan HUTCHINSON : « On peut proposer un amendement à 26 euros ».

Pascale ALLIOT : « Qui est pour ? Pour 196 ? »

Arnaud MARQUE : « Tu votes contre l'avis de la commission, mais bon voilà, c'est tout. Tous les membres de la commission n'y sont pas favorables. »

Pascale ALLIOT : « Oui, mais on est aussi là pour en discuter ! »

Arnaud MARQUE : « Oui, bien sûr, bien sûr ».

Pascale ALLIOT : « Maintenant, regarde, on n'est peut-être pas tous d'accord, tu as eu le temps de noter qui a voté quoi ?

Qui est pour ? Donc on est combien ?

Stéphanie GELOEN : « 11, c'est donc majoritaire ».

Yvan HUTCHINSON : « Ce n'est pas aller contre l'avis de la commission, c'est améliorer la proposition ».

Pascale ALLIOT : « Non, ce n'est pas contre, pas du tout ».

Arnaud MARQUE : « Ce n'est pas le sujet. Mais après, je veux dire que pour les uns, on augmente et pour les autres, on n'augmente pas. C'est ça le sujet. C'est ça qui me gêne. Il y a deux personnes ».

Pascale CAREY : « C'est les deux bénévoles concernés ou ce n'est que William ? »

Pascale ALLIOT : « Dans ce cas-là, on va sur les deux. »

Arnaud MARQUE : « Oui, on ne peut pas faire autrement ».

Pierric JOURDAIN : « Tu ne peux pas en augmenter qu'un des deux ».

Pascale CAREY : « C'est pareil pour le personnel ».

Pierric JOURDAIN : « Le personnel et les bénévoles, c'est tout de même deux choses différentes, ça peut s'expliquer ».

Yvan HUTCHINSON : « La motivation du vote, c'est le bénévolat, très clairement ».

Pierric JOURDAIN : « Oui, c'est cela ».

Pascale ALLIOT : « Moi, c'est uniquement William, maintenant, dans mon esprit, c'était ça, et je vous remercie pour William ».

Arnaud MARQUE : « Et c'est combien alors, 190 ? »

Pascale ALLIOT : « Le maximum, 196, si on peut donner 196, partons pour 196, non ? Ou vous voulez 190 ? »

Yvan HUTCHINSON : « On ne vas pas provoquer un débat pour 6 euros ».

Pascale ALLIOT : « Je suis d'accord, on lui prouve qu'on est au max ».

Yvan HUTCHINSON : « Ok. »

Pascale ALLIOT : « Merci beaucoup ».

Arnaud MARQUE : « On corrige et on vote pour la délibération corrigée ».

Yvan HUTCHINSON : « On y va pour le vote de la délibération amendée et corrigée. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie ».

La délibération est adoptée à la majorité.

Pour : 16 – Contre : 2 (S. VAN EECKE – P. CAREY) – Abstention : 0

2025 – 30 Création de postes d'Adjoints Techniques à temps non complet - Contrat à Durée Déterminée
- Emploi permanent à temps non complet dont la quotité de temps de travail est inférieure à 17h30 –
Maximum 3 ans renouvelable dans la limite maximale de 6 ans (en application de l'article L.332-8-5° du Code Général de la fonction publique)

Rapporteur : Arnaud MARQUE

Yvan HUTCHINSON : « Délibération 2025-30 ; création de postes d'agents techniques à temps non complet, Arnaud, je t'en prie ».

Arnaud MARQUE : « Cette délibération a pour but d'ouvrir des postes d'adjoints techniques à temps non complet ; il s'agirait d'ouvrir deux postes d'agents publics pour une durée de 15 heures hebdomadaires. La création serait à compter du 1er octobre 2025 pour des agents de nettoiement des locaux de services de restauration scolaire dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires. Cet emploi sera occupé par un ou deux fonctionnaires et/ou par un ou deux agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée qu'on doit fixer là ? ».

Stéphanie GELOEN : « C'est une durée maximum de trois ans, on doit fixer la durée du contrat ».

Arnaud MARQUE : « Pour une durée qui serait d'un an et liée à la surcharge de travail relative à l'augmentation des effectifs de restauration scolaire et de garderie périscolaire et dont le temps de travail est estimé inférieur à 17h30. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée. L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle et sa rémunération sera calculée compte tenu de la nature des fonctions exercées assimilées à un emploi de catégorie C par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics. Les crédits correspondants seront inscrits au budget ».

Yvan HUTCHINSON : « On ouvre le débat sur cette première délibération relative aux créations de poste même si on a fait un débat un peu copieux tout à l'heure déjà, la parole reste libre, bien évidemment. Pierrick, je t'en prie ».

Pierrick JOURDAIN : « Par rapport à la durée du contrat, c'est 3 ans maximum ? Tu as changé ta délibération ?».

Arnaud MARQUE : « C'est trois ans maximum et ce que je vous propose c'est qu'on fasse des contrats d'un an maximum. On a le droit de faire un an renouvelable ».

Pierrick JOURDAIN : « Tu peux faire un contrat jusqu'en juillet et faire un renouvellement en septembre, c'est des CDD, je ne sais pas comment ça marche dans la fonction publique mais si c'est des gens dont on n'a pas besoin en juillet, août, cela peut être des contrats jusqu'au 1^{er} juillet et renouvelables à partir de septembre, c'est ma question. Pourquoi un an parce que du coup, cela nous oblige à avoir quelqu'un en juillet, août alors qu'il n'y a pas de garderie, pas de cantine, si Juillet, pardon ».

Pascale ALLIOT : « En juillet, il y a le centre aéré et en août, le nettoyage des locaux ».

Arnaud MARQUE : « Et ses gens ont des congés ».

Pascale ALLIOT : « Aussi. Mais dans tous les cas, c'est renouvelable, on est d'accord ? »

Stéphanie GELOEN : « Dans la limite de maximum 6 ans ».

Pierrick JOURDAIN : « Si dans la délibération, c'est inscrit un an, le contrat doit faire un an ? ».

Pascal VANDEN DORPE : « On peut préciser un an maximum, après, tu peux faire 10 mois, 6 mois... »

Pierrick JOURDAIN : « Dans le projet de délibération, c'était noté 3 ans maximum ».

Arnaud MARQUE : « On ne peut pas faire de contrat initial de plus de 3 ans, on ne peut pas faire un CDD de 4 ans ».

Pierrick JOURDAIN : « Mais tu peux faire 6 mois ? »

Arnaud MARQUE : « Tu peux faire 6 mois. Après la difficulté elle est aussi de peut-être trouver des gens. Mais après on peut faire 6 mois, moi, ça me va 6 mois ».

Pascale ALLIOT : « Juste une question, si on met un CDD de 12 mois et qu'on recrute quelqu'un pour 6 mois, est-ce qu'on a le droit de le faire légalement ? Ou si on a ouvert un poste en CDD de 12 mois, on est obligé de prendre quelqu'un en 12 mois ? On ne peut pas prendre quelqu'un 9 mois ? »

Pascale CAREY : « C'est dans la promesse initiale ».

Stéphanie GELOEN : « Logiquement, oui, selon ta délibération, le contrat court sur 12 mois, renouvelable dans la limite de 6 ans ».

Pierrick JOURDAIN : « Si on écrit 12 mois, ça ne peut pas être 18 et ça ne peut pas être 6. Tu es obligé de mettre une annonce pour 12 mois ».

Arnaud MARQUE : « Je pensais que c'était maximum 12 mois. Effectivement, si on est obligé de faire la durée précise de ce qui est indiqué, ce n'est plus pareil ».

Pascale ALLIOT : « Tout dépendra de quand on le recrute ».

Pierrick JOURDAIN : « Oui, du coup tu n'as pas la main sur les délais de recrutement »

Pascale ALLIOT : « Si tu es sûr de le recruter au mois de septembre, tu peux faire 10 mois parce que tu évites juillet et août ».

Pierric JOURDAIN : « Après ce que disait Julie est vrai aussi, est-ce que tu as des indemnités entre 2 contrats de CDD qui pourraient aussi coûter plus cher que d'avoir quelqu'un en continu pendant 3 ans ».

Arnaud MARQUE : « Ce sera pareil, ce sont des contrats précaires, l'indemnité est la même quelque soit la durée et est calculée sur la durée effectuée ».

Pierric JOURDAIN : « Donc tu les paies sur les 3 ans ou sur les 6 mois ».

Pascale ALLIOT : « Et si on ouvrait un de dix mois et un de douze, ça nous laisse une latitude ».

Pierric JOURDAIN : « Et après tu publies celui que tu veux, mais par contre, si tu publies les deux, ça nous lie ».

Pascale ALLIOT : « Ça nous laisse une poire pour la soif ».

Arnaud MARQUE : « Il faut mettre des durées plus courtes, si c'est la durée exacte, il faut mettre des durées plus courtes ».

Pierric JOURDAIN : « Sachant qu'il n'y a rien qui t'empêche de revoter au bout de 6 mois une réouverture de poste. Si le gars fait l'affaire, tu peux faire un contrat de 2 ans ».

Stéphanie GELOEN : « Tu peux le renouveler si le gars fait l'affaire puisque ta limite est de 6 ans ».

Arnaud MARQUE : « Est-ce que tu as de la carence ? »

Pierric JOURDAIN : « Je ne sais pas, ça dépend des motifs, non ? C'est comme dans le privé la carence entre deux CDD ? ».

Stéphanie GELOEN : « Je ne saurai pas te répondre ».

Pierric JOURDAIN : « Dans le privé, tu n'as pas de carence entre deux CDD si c'est du remplacement ».

Stéphanie GELOEN : « Ici, nous ne sommes pas dans le cas de contrats de remplacement d'agents en maladie. Les contrats de remplacement, ce n'est pas la même chose ».

Pierric JOURDAIN : « Parce que là, du coup, elle n'est pas remplacée ? »

Stéphanie GELOEN : « Francine ? Si, si ».

Pierric JOURDAIN : « Ah, si, elle est remplacée ».

Pascale ALLIOT : « L'institutrice a fait croire qu'on ne la remplacerait pas, n'est-ce pas Julie ? »

Ludovic BASECQ : « Ce qu'on va ajouter là, ce n'est pas inscrit au budget qu'on a voté en mars, là, c'est quand même une ligne qu'on rajoute et il n'y a pas de décalage, c'est forcément sur ce budget-ci ? »

Arnaud MARQUE : « Oui, sur la ligne personnel ».

Pascale ALLIOT : « Sinon, on fait deux 10 mois pour éviter l'été, mais le problème si on part sur un recrutement en novembre, c'est mort ».

Arnaud MARQUE : « Il faut prévoir une période plus courte »

Yvan HUTCHINSON : « 6 mois quitte à renouveler ».

Pierrick JOURDAIN : « 6 mois et tu renouvelles au conseil d'après ».

Ludovic BASECQ : « 6 mois, cela te ramènera à juin, juillet, avec le centre et tout ça ».

Arnaud MARQUE : « le deuxième, on le lance qu'en mars. On ne peut pas mettre une durée maximale du CDD ».

Stéphanie GELOEN : « Tu crées le poste pour la durée que tu veux pour le poste, tu crées ton CDD pour 6 mois, un an, deux ans, 3 ans, le maximum étant 6 ans ».

Arnaud MARQUE : « C'est renouvelable jusqu'à hauteur de 6 ans ? »

Stéphanie GELOEN : « Jusqu'à 6 ans, après tu es obligé de le titulariser ou le CDIsier ».

Yvan HUTCHINSON : « Ce n'est pas très clair les histoires de carence, je suis en train de regarder en même temps ».

Ludovic BASECQ : « Ton CDD est pour une durée déterminée ».

Stéphanie GELOEN : « Oui, tu fixes une durée ».

Arnaud MARQUE : « On dit bien qu'il est renouvelable ».

Stéphanie GELOEN : « Tu ne peux pas créer des CDD de plus de 3 ans, après, tu peux reconduire une fois dans la limite de 6 ans, mais la durée maximale pour toi créer le CDD, c'est 3 ans. Tu peux faire un CDD de 3 ans maximum. Tu ne peux pas faire un CDD de 3 ans et 6 mois ou de 4 ans ».

Pascale ALLIOT : « Faisons 6 mois ».

Yvan HUTCHINSON : « Oui, faut partir sur 6 mois, ça me semble raisonnable ».

Pascale ALLIOT : « Ça le motivera pour faire l'affaire ! On lui dira : si tu es bon, on te garde encore 6 mois ».

Yvan HUTCHINSON : « Ok, donc sur le deuxième paragraphe, on précise donc pour une durée de 6 mois. On vote sur cette base-là ? Ça vous convient ? Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie ».

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025 – 31 : Création d'un emploi permanent d'Adjoint d'Animation Territorial à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires

Rapporteur : Arnaud MARQUE

Yvan HUTCHINSON : « Délibération suivante : création d'un emploi permanent d'Adjoint d'Animation territorial à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires, Arnaud, je t'en prie ».

Arnaud MARQUE : « Donc là, c'est effectivement une ouverture d'un poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet à raison de 20 heures par semaine pour des raisons d'augmentation des effectifs dans les services périscolaires et de restauration scolaire, et ce, afin d'étoffer les services périscolaires et extrascolaires, mais aussi d'apporter plus de stabilité professionnelle dans les services. Il est donc proposé au Conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à raison de 20 trente-cinquième de façon à assurer les missions d'animation des temps périscolaires et extrascolaires et l'encadrement de la pause méridienne à compter du 1er octobre 2025. Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emploi des adjoints d'animation.

Le Conseil municipal doit décider de créer un emploi permanent d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à raison de 20 trente-cinquième, dire que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation au grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C ; dire que l'agent affecté à ce poste aura pour mission d'assurer l'animation des temps périscolaires et extrascolaires et l'encadrement de la pause méridienne, dire que la rémunération et le déroulement de la carrière correspondra au cadre d'emploi concerné.

Après le délai légal de parution de la vacance d'emploi pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois sauf en cas d'urgence, l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-14 pour des besoins de continuité des services pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Ces contrats à durée déterminée ne peuvent être conclus qu'après communication sur la vacance d'emploi et ne peuvent excéder un an, prolongeable dans la limite totale de deux ans si la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pu aboutir ».

Yvan HUTCHINSON : « Même punition, si je puis dire, le débat est ouvert sur cette création de postes potentiels. Pas de remarques particulières sur ce sujet ? »

Arnaud MARQUE : « Est-ce que c'est bien le besoin exprimé par la commission École ce poste ? C'est dix heures ou vingt heures ? »

Pascale ALLIOT : « Moi, je dirais dix, mais bon. Maïté souhaitait un 20 heures, ça offre un confort supplémentaire, forcément ».

Sylvie VAN EECKE : « Il fallait un dix heures pour la cantine ».

Pascale ALLIOT : « Elle voulait un 20 heures, ça c'est sûr ! Tu avais noté la même chose ? »

Sylvie VAN EECKE : « 10 heures pour la cantine, service et nettoyage, 5 heures pour le nettoyage maison des associations, 5 heures mairie et vaisselle Saint Laurent aléatoire ».

Pascale ALLIOT : « Maïté voulait un 20 heures ».

Arnaud MARQUE : « On corrige en 10 heures ? »

Yvan HUTCHINSON : « Si le besoin, c'est 10 heures, c'est un poste pour 10 heures, point ».

Pascale ALLIOT : « Ben, nous, c'est ce qu'on avait calculé. Pour le confort, un 20 heures, c'est l'idéal, c'est clair ».

Yvan HUTCHINSON : « 35, c'est encore mieux ! »

Stéphanie GELOEN : « 10 heures en animation, il ne fait que la cantine ».

Pascale ALLIOT : « Oui, c'est ça, le 15 heures, c'est le ménage, pas l'animation, laisse 20 heures ».

Sylvie VAN EECKE : « Oui, si tu comptes le mercredi récréatif, 10 heures, ce n'est pas suffisant, j'avais noté en besoin, 3 animateurs 30 heures et 2 animateurs 20 heures ».

Pascale ALLIOT : « Oui, bien sûr, le mercredi récréatif, il nous coûte déjà huit heures, on laisse 20 heures ».

Yvan HUTCHINSON : « Ok. Je vous soumets la délibération au vote sur la base 20/35^{ème}. Qui est favorable ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie ».

Arnaud MARQUE : « On ouvre le poste ! »

Sylvie VAN EECKE : « Tu peux ne pas le pourvoir avant de le fermer ».

Yvan HUTCHINSON : « Oui, on a voté la possibilité d'ouverture du poste, on va affiner les chiffres et les besoins avant de publier »

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025 - 32 – Recrutement de vacataires et fixation du tarif de la vacation

Rapporteur : Arnaud MARQUE

Yvan HUTCHINSON : « Dernière délibération de l'ordre du jour, le recrutement de vacataires et fixation du tarif de la vacation ! »

Arnaud MARQUE : « C'est encore moi ! »

Yvan HUTCHINSON : « Oui, oui »

Arnaud MARQUE : « Les collectivités territoriales et leurs établissements peuvent recruter des vacataires. Il y a trois conditions pour avoir recours à ce type de postes ; c'est que le recrutement doit être fait pour exécuter un acte déterminé, le recrutement doit être discontinu dans le temps et répondre à un besoin ponctuel de la collectivité et la rémunération est attachée à l'acte.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de recruter au maximum deux vacataires pour effectuer le nettoyage de la salle Saint-Laurent, la vaisselle et les sols lorsque les locataires prennent le forfait ménage pour la période du 1er octobre 2025 au 31 décembre 2026. Il est également proposé aux membres du conseil municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un relevé mensuel des heures effectuées et sur la base du SMIC horaire.

Le conseil municipal doit donc décider de créer deux emplois de vacataires au sein de la commune pour effectuer le nettoyage de la salle Saint-Laurent lorsque les locataires prennent le forfait ménage, de charger Monsieur le maire de procéder au recrutement, de préciser que les personnes recrutées ne travailleront que selon les besoins du service et sur demande expresse de Monsieur le maire, de spécifier que la rémunération à la vacation interviendra sur un relevé mensuel des heures effectuées sur la base du SMIC horaire et enfin de spécifier que les personnes seront recrutées pour la période du 1er octobre 2025 au 31 décembre 2026 »

Yvan HUTCHINSON : « Très bien. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Oui, Pascal ».

Pascal VANDEN DORPE : « Comment sont recrutés les vacataires ? Par quel biais ? Par quels moyens de communication ? »

Arnaud MARQUE : « Alors, si vous connaissez des personnes intéressées, déjà, voilà, n'hésitez pas. Et puis sinon, on passera une annonce ».

Pascal VANDEN DORPE : « D'accord ».

Arnaud MARQUE : « Mais, le bouche à oreille, ce n'est peut-être pas plus mal ».

Pascal VANDEN DORPE : « Non, non, c'est sûr ».

Arnaud MARQUE : « Si on connaît des gens. C'est quelque chose de très ponctuel, voilà, comme il est dit, comme c'est des choses ponctuelles, aléatoires, pour ne pas bouleverser les plannings du personnel d'entretien permanent ... »

Pascal VANDEN DORPE : « Il faut aussi une personne qui s'engage effectivement à répondre aux besoins de la commune ».

Arnaud MARQUE : « Alors, c'est pour ça aussi qu'on met deux postes, comme ça, on peut jouer sur la disponibilité de l'un ou de l'autre. Après, quand il y a des grosses vaisselles, on peut se dire qu'effectivement, c'est peut-être mieux d'avoir deux personnes pour pas que ça traîne non plus, mais sinon, ça peut être l'une ou l'autre ».

Yvan HUTCHINSON : « D'autres questions ? »

Patrick PACCOU : « En temps de travail, ça représente combien de temps ? »

Stéphanie GELOEN : « C'est très aléatoire, tout dépend du volume de la vaisselle ».

Yvan HUTCHINSON : « C'est la vaisselle et les sols ».

Arnaud MARQUE : « Ça peut être 4 heures, j'aurai dit 4 heures à peu près ».

Yvan HUTCHINSON : « Une demi-journée, oui ».

Arnaud MARQUE : « Oui, selon le niveau de saleté de la vaisselle, la quantité de vaisselle, s'il y a eu 30 personnes dans la salle ou 100, on peut aisément imaginer que cela va du simple au double. »

Ludovic BASECQ : « Vaisselle plus sols, ce sera plus ».

Arnaud MARQUE : « Oui. En fait, on met vaisselle plus sol parce que l'idée, c'est quand même plus la vaisselle et que le sol comme on a machine maintenant, ce sera fait par les personnes qui ont l'habitude d'utiliser la machine. Donc, l'idée de base, c'était vraiment la vaisselle. Ça n'interdit pas que la personne puisse faire le sol aussi ».

Yvan HUTCHINSON : « D'autres questions ? »

Pascal VANDEN DORPE : « Après, l'idée d'imposer la vaisselle directement dans le contrat de location, d'imposer le nettoyage de la vaisselle... »

Arnaud MARQUE : « Oui, mais on n'est jamais à l'abri que la vaisselle ne soit rendue pas propre ».

Pascal VANDEN DORPE : « Il faut la caution ! »

Arnaud MARQUE : « Alors, la caution, on la garde, il faudra la faire la vaisselle derrière ».

Yvan HUTCHINSON : « Oui, bien sûr. Il faut la faire quand même. Autre remarque ? C'est bon ? Je soumets la délibération au vote : qui est favorable, qui s'abstient, qui vote contre, je vous remercie ».

Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Yvan HUTCHINSON : « L'ordre du jour ordinaire de notre séance est épuisé, il nous reste les questions diverses ou les informations qui concerne la vie de la commune. Nathalie, je t'en prie ! »

Nathalie GUISLAIN : « La semaine bleue approche, donc elle aura lieu du 6 au 10 octobre. Je fais un appel aux volontaires, merci à ceux qui m'ont déjà répondu, mais pour l'organisation du loto, il y a une cinquantaine d'inscrits, alors, je ne sais pas Sylvie, l'année dernière, tu faisais un beau duo avec Brigitte ! »

Sylvie VAN EECKE : « Oui, avec Brigitte, moi j'ai répondu, j'ai dû le dire à Stella, on est à deux pour le loto ».

Nathalie GUISLAIN : « Super, il y aura Cathy aussi. Et pour la peinture ; il y a neuf inscrits, donc il y a Christine David qui peut encadrer, mais si jamais il y a un autre volontaire »

Pascale ALLIOT : « C'est quel jour ? »

Nathalie GUISLAIN : « C'est le vendredi 10 octobre, après-midi au cas où. Merci. Et pour info, pour les colis de Noël, Promesses de Fleurs a pris l'initiative de nous contacter avant que je ne le fasse et nous propose des bulbes pour les colis gratuits. Donc des jacinthes, bien sûr, puisque les pochons ont été fait l'année dernière par l'Association de couture en partenariat encore avec Promesses de Fleurs ».

Yvan HUTCHINSON : « Je crois que j'ai eu les lots de la région, mais je n'ai pas encore eu ceux de la MEL, il faut que je les relance, je vais le faire de suite ».

Ludovic BASECQ : « Du coup, moi, j'enchaîne sur la commémoration, encore une fois, un grand merci pour le coup de main. Je pense qu'on peut dire que ça a été plutôt une réussite. On a pu, grâce au temps, grâce à la météo, faire l'apéro dehors et ce n'était pas gagné jusqu'à 8h du matin. Ça nous a valu pas mal de discussion et d'énergie mais au final, tout s'est bien passé. Beaucoup de très bons retours, je vous propose de vous passer un petit film que les parents de Nathalie nous ont préparé avec quelques images de la commémoration et des petits moments pris à la volée. Au-delà du public, ce qui est super important, c'est que tous les gens qui sont intervenu au cours de la journée, aussi bien les militaires en véhicules que les troupes au sol, que les artistes de Lille 3000, tous ceux qui sont intervenus dans le cours de la journée étaient très contents de l'accueil et de la réaction du public. Pour eux, c'est important et pour l'image qu'ils ont de Prémesques lorsqu'ils repartent, c'est tout aussi important que le public ».

Pierrick JOURDAIN : « Si tu les ressollicites un jour, ils seront plus enclins à revenir ».

Ludovic BASECQ : « En fait, pour la petite histoire, les comédiens de la troupe Inilho Tempore sont les mêmes que ceux qui étaient venus pour une partie quand on avait fait l'après-midi avec les funambules. J'ai eu Caroline 18

au téléphone, elle m'a dit Prémesques, on vient tout de suite. Ca permet aussi un petit peu de négocier les prix, ce n'est pas rien ».

Yvan HUTCHINSON : « Juste Ludovic, j'ai quelques points à communiquer puisque la rentrée est partie très vite. Lundi 1er septembre, rentrée scolaire, c'est tout de suite un peu violent. C'est la dernière année que je rentrerai aussi tard de vacances ! Trois sujets, le sujet promesse de fleurs ; il y a eu une réunion assez décisive qui a eu lieu mercredi, on ne va pas vous refaire tout le cheminement, mais ça aussi, dans le cadre du prochain bureau de lundi, on étayera un peu, on est proche de la conclusion sur le tracé. Ça ne veut pas dire que le Préfet va aller dans ce sens-là ; je vais tout faire bien évidemment pour que le préfet valide ce tracé, mais on patinait, on peut dire les choses comme elles étaient, avant l'été, parce qu'il y avait un conflit de géomètres sur des empreintes parcellaires qui, potentiellement, pouvaient mordre sur la SNCF. Autant vous dire que l'été n'a pas été d'une grande sérénité parce que, si c'était le cas, je pense qu'on partait pour 3, 4, 5 ans. Là, le tracé présenté a été à la fois validé par les géomètres, par la SNCF et par la Métropole, qui était présente à ce rendez-vous, il faut que l'ingénieur, maintenant, remodifie, mette à jour ses plans, mais ce tracé-là fonctionne. Ce n'est pas une ligne droite, je vous le dis, c'est un peu tortueux, mais au moins on pourrait arriver au résultat et présenter une copie à Monsieur le préfet, j'espère avant la fin de l'année.

Sur les sujets immobiliers, j'ai reçu les aménageurs de la rue de Gaulle qui voulaient nous présenter le bailleur social qu'ils ont retenu pour la partie logements sociaux qui s'appelle Habitat des Hauts-de-France. C'est, pour ceux qui connaissent l'univers du HLM, l'ancienne Habitat 59-62, qui est à Coquelles dans le 62, mais qui, bien évidemment, a une base ici sur la métropole, ils sont basés à Roubaix. Et en même temps, j'ai fait un point avec la directrice de développement sur le nombre de logements réservés, pour l'instant, ils n'ont lancé que la commercialisation des maisons. Il y en a 18. Il y en a 12 de réservées. Voilà. Donc, c'est plutôt pas mal. Ça fonctionne. Voilà.

Sur le sujet de la rue de l'égalité, donc, ex-ferme Cuigniet, ça patine un peu, mais là, ce n'est pas de notre fait. C'est vraiment du côté de l'aménageur qu'il y a des interrogations. L'aménageur a souhaité travailler sur un projet alternatif au premier projet, parce qu'il a été sensible aux arguments des riverains, mais surtout qu'il a peur d'un recours qui condamnerait le projet ou qui le ferait partir pareil, aux calendes grecques, donc il est en train de préparer un deuxième permis de construire. Le premier reste actif, il en prépare un second avec une variante sur lequel on baisserait d'un niveau. Le nombre de logements resterait le même, il n'y aurait plus de maisons, on resterait sur un programme 100% collectif, mais qui aurait le mérite d'être un peu moins haut. Par contre, ça modifierait les accès, puisque sur le premier programme, on accède par la rue de l'égalité, sur le second programme, on accède par la place Jean-Baptiste Lebas, avec en plus un local commercial au rez-de-chaussée qui double sa surface, qui passe de 70 à 140 m². Donc ce projet est construit avec une philosophie un peu différente. Je pense que là il va déposer, Sylvie m'a dit qu'il déposait ses pièces sur le portail, donc le permis va être lancé. Il faudra, Arnaud, qu'on essaie de revoir les riverains sur le même format qu'au mois d'avril. Encore une fois, avril, on est déjà en septembre, ça prend du temps, les vacances d'été sont passées par là. Voilà les quelques points, mais on les réévoquera lors du bureau de lundi prochain et on mettra tout ça noir sur blanc et on comptera dessus.

Moi, entre temps, j'écrirai à l'association à la montagne pour dire dans quelle mesure on évolue et quel est le timing dorénavant. Pascale ? »

Pascale CAREY : « On a encore beaucoup de camions qui passent, je ne sais pas si vous avez eu des remontées ? »

Yvan HUTCHINSON : « Alors, on a un peu de camions, la plupart respectent pour le coup les horaires. Par contre, on en a gaulé un ce matin à 7h40. Sachez que Pascal verbalise les poids lourds qui sont en dehors des clous de l'arrêté municipal, c'est l'engagement qu'on a pris. On fait aussi un peu de verbalisation sur du stationnement abusif, je peux vous dire que le système fonctionne, parce que j'ai déjà eu deux personnes qui sont venues dans mon bureau pour se plaindre, mais l'abus était manifeste.

Il y a aussi des craintes, vous le savez, au niveau de la pharmacie et du pôle santé. On va faire un peu le gendarme. On a prévenu la pharmacienne qu'on serait intraitable sur le sujet, parce qu'on sera quand même à cheval avec du stationnement sur le Chaudou, les riverains autour s'en plaignent bien évidemment, après, le niveau de satisfaction des premières consultations médicales, vous descendez du niveau du dessus, vous prenez vos médicaments, vous partez, les gens trouvent cela top. Il y a aussi l'histoire de bénéfice risque avec la circulation, je trouve que c'est un bel outil pour la commune »

Pierrick JOURDAIN : « Globalement, les gens se stationnent sur le trottoir »

Yvan HUTCHINSON : « Si la situation se dégrade, ce qu'on a prévu comme stratégie, c'est de créer un plan de stationnement, Pascal, avec Alexandre, tu vas créer un stationnement zone bleue rue de l'Egalité, c'est une des options qui va être retenue, on va travailler avec les services de l'UT pour regarder, l'idée, ce serait de regarder plage horaire par plage horaire. Quand je viens en mairie, je regarde le nombre de places disponibles, les cabinets médicaux n'ouvrent pas avant 9 heures, le gros rush est passé et il y a beaucoup de places disponibles dans la commune, je suis désolé mais lorsqu'on va voir nos spécialistes sur Lille, nous sommes rarement garés en face, il faut aussi qu'on éduque la patientèle. Je crois qu'il y a 320 mètres entre le parking de la mairie et le cabinet médical, ce n'est quand même pas la mort du petit cheval. Il y a de la place autour de l'Eglise, Place Jean Baptiste Lebas, il y en a au Domaine de la Ferme, à cette heure-là, les gens bossent et il y a beaucoup de places libres, il faut aussi qu'on fasse ce boulot de sensibilisation ».

Pierrick JOURDAIN : « Est-ce que devant la pharmacie, il ne serait pas possible de délimiter une place au sol . »

Yvan HUTCHINSON : « On a regardé, ça ne passe pas ».

Pierrick JOURDAIN : « Je me disais juste une place, comme ça au moins comme c'est marqué, ça évite les abus et que les gens se garent n'importe comment ».

Yvan HUTCHINSON : « Alors, ça ne passe pas et aussi il y a un cheminement pour les approvisionnements, il ne faut pas prendre l'habitude de se mettre en warning devant pour livrer, on a prévu une circulation sur le côté qui donne sur la réserve arrière, ce n'est pas fait pour rien mais vous savez ce que c'est les coursiers et les livreurs, les infractions au code de la route, on en voit tous les jours, ça roule très vite dans nos quartiers, c'est souvent du Uber, du Amazon ».

Pascal VANDEN DORPE : « Sachant que les panneaux de vidéoverbalisation ont été apposés, notamment un à la Montagne ».

Pascale CAREY : « J'ai vu ».

Yvan HUTCHINSON : « Continuez à nous informer sur les non-respects de l'arrêté, on fait tout de suite la confrontation avec les images et on verbalise. »

Christine LEFEBVRE : « Ils passent également régulièrement en sens interdit ».

Yvan HUTCHINSON : « Alors, ça, j'ai demandé à Pascal de le faire systématiquement, il faut faire un contrôle police, il faut demander au Lieutenant Renault ».

Pascal VANDEN DORPE : « Il y a eu un contrôle police ».

Pascale CAREY : « Et la vitesse ».

Yvan HUTCHINSON : « Oui, bien sûr, non seulement les sens interdits et ce n'est pas super lent. On avait fait des contrôles de vitesse avec Pérenchies sur la rue des Lilas, après, c'est aussi une histoire de perception surtout lorsque le cubage est important, on a l'impression que cela va vite, car, en l'occurrence, sur une matinée, il y avait 0 excès de vitesse, avec les dos d'âne et les volumes, c'est tout de suite très impressionnant, mais de toute façon, passer en sens interdit, c'est juste non acceptable. Pascal, je sais bien qu'on a déjà déplacé cette caméra mobile, mais s'il faut la mettre dans l'avancée de la rue Lecerf, on peut le faire ».

Christelle ANNAERT : « Comment va fonctionner la zone bleue rue de l'Egalité ? »

Yvan HUTCHINSON : « Je n'ai pas vu la modélisation des places encore ».

Pascal VANDEN DORPE : « C'est simple, une zone bleue, c'est Monsieur le Maire qui décide de la durée, vous avez tous en votre possession un disque, il y aura un marquage au sol bleu qui sera fait sur une ou deux places ; un panneau sera apposé avec les contraintes, ça peut être du lundi au vendredi, de 8h à 20h par exemple et le reste du temps, il n'y a pas besoin de mettre le disque ».

Christelle ANNAERT : « Et lorsqu'on habite dans la rue ? »

Pascal VANDEN DORPE : « C'est pareil ; ce serait les deux premières places ».

Arnaud MARQUE : « Ce n'est pas toute la rue, ça concerne que les deux premières places, c'est tout ».

Yvan HUTCHINSON : « Oui, il n'y a que deux places, je n'ai pas vu encore le schéma »

Pascal VANDEN DORPE : « C'est nous qui décidons, une place, deux places, le temps. Il y a une autre option, c'est de mettre un passage protégé en face de la pharmacie, qui dit passage protégé, dit plots, il y aura les plots au niveau du passage protégé qui empêcheront le stationnement ».

Pascale CAREY : « Jai une autre question sur les vélos électriques et les trottinettes, qu'est-ce que ça donne ? »

Pascal VANDEN DORPE : « Je vais vous communiquer le rapport, on a eu le dernier ».

Yvan HUTCHINSON : « Ce n'est pas mal, mais la MEL est moyennement convaincue sur les coûts, les coûts sont assez importants, je ne sais pas si l'AMI va être maintenue ou pas. Je voulais faire ces points avec vous en question diverses ».

Pascale ALLIOT : « Un petit rappel sur les belles sorties, le 8 novembre, à tiroirs ouverts par le PRATO, à la Salle Saint Laurent, un spectacle de jongleurs à 20 heures, ouvert à tous. ».

Yvan HUTCHINSON : « la séance est levée à 20h45».

PROJECTION DU FILM RESTROPECTIF

La secrétaire de séance

Pascale CAREY

Le Maire

Yvan HUTCHINSON

